

## II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

## DÉCISIONS

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 27 avril 2009

**portant nomination d'un membre allemand et d'un suppléant allemand du Comité des régions**

(2009/398/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 <sup>(1)</sup>.

(2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Reinhard LOSKE. Un siège de suppléant du Comité des régions devient vacant à la suite de la nomination de M. Hermann KUHN en tant que membre du Comité des régions,

DÉCIDE:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

M. Herman KUHN, Mitglied der Bremischen Bürgerschaft,

et

b) en tant que suppléant:

M. Reinhard LOSKE, Senator für Umwelt, Bau, Verkehr und Europa der Freien Hansestadt Bremen.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2009.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. VONDRA

<sup>(1)</sup> JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.